

**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec**



**Programme 2017-2018**

---

**Visites de surveillance générale de l'exercice de  
la profession d'infirmière auxiliaire**



**Service  
de l'inspection  
professionnelle**

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

### PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE AU QUÉBEC<sup>1</sup>

Afin d'assurer la protection du public, le *Code des professions* prévoit divers mécanismes applicables à tous les ordres professionnels, dont l'un consiste en la mise sur pied d'un système de surveillance de la qualité de l'exercice professionnel par ses membres. Il impose notamment l'instauration d'un comité d'inspection professionnelle (CIP), qui a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par ses membres et d'exercer tous les autres pouvoirs prévus aux articles 109 à 115. À cette fin, le conseil d'administration d'un ordre professionnel doit déterminer par règlement la composition, le nombre de membres et la procédure du comité.

L'inspection professionnelle a donc pour objectif d'assurer la protection du public et d'aider les membres d'un ordre à maintenir et à améliorer leur compétence. C'est dans ce cadre et cet état d'esprit que le CIP et le Service de l'inspection professionnelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) ont conjointement mis en œuvre le programme de visites de surveillance générale.

---

<sup>1</sup> Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.

## OBJECTIFS DU PROGRAMME DE VISITE DE SURVEILLANCE

Promouvoir auprès des membres certains aspects fondamentaux de l'exercice de la profession : la compétence (connaissances et habiletés, jugement, attitude), le respect des règles de déontologie et d'éthique, ainsi que la responsabilité professionnelle.

Repérer et signaler les situations qui ont une incidence sur la qualité des soins et services offerts à la population.

Inciter les membres à se conformer aux normes généralement reconnues régissant l'exercice de la profession (*Indicateurs de la compétence et code de déontologie*).

Promouvoir le perfectionnement et l'autonomie professionnelle des infirmières auxiliaires.

Le CIP nomme des membres de diverses régions du Québec, qui agissent à titre d'inspecteurs sous son autorité. Leur mandat de deux ans est renouvelable.

## SÉLECTION DES ÉTABLISSEMENTS 2017-2018

Annuellement, le CIP planifie une visite de surveillance générale dans un certain nombre d'établissements, et ce, en fonction de divers critères. Ce programme est par la suite approuvé par le conseil d'administration.

Le programme que propose le CIP pour l'exercice financier 2017-2018 lui permettra de poursuivre ses visites dans les résidences privées pour aînés afin de donner suite aux signalements liés à l'exercice de la profession dans ces ressources. Du même coup et en accord avec les orientations ministérielles, le CIP réinscrit à son programme des visites dans les CHSLD publics des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS), sans omettre les CHSLD privés et les ressources intermédiaires.

Ces visites sont rendues nécessaires parce que plusieurs infirmières auxiliaires n'ont pas souvent ou jamais fait l'objet d'une inspection professionnelle. Le choix de ces ressources est aussi privilégié en raison du fait que les infirmières auxiliaires prodiguent des soins à une clientèle très vulnérable dans certains milieux où l'encadrement et le soutien clinique sont souvent insuffisants.

Par conséquent, 88 % des visites inscrites au programme de visites de surveillance générale de l'exercice de la profession seront effectuées dans des résidences privées pour aînés et des CHSLD publics et privés.

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

La compétence d'une infirmière auxiliaire se reconnaît par l'exercice de sa profession selon les normes établies. Elle doit posséder les connaissances, les attitudes, le jugement et les habiletés nécessaires. De plus, elle doit exercer ses compétences avec autonomie et, en tout temps, respecter son code de déontologie ainsi que les limites du cadre légal de sa profession.

La visite de surveillance générale permet d'encourager les efforts et la rigueur des infirmières auxiliaires dans la poursuite des objectifs fixés par le programme. Par conséquent, elle contribue à promouvoir leur rôle tout en veillant à la protection du public.

**EXERCICE DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE**  
**RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE 2017-2018**

RÉGIONS (11/13)	ÉTABLISSEMENTS (34)
BAS-SAINT-LAURENT ET GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE	4
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN ET CÔTE-NORD	1
CAPITALE-NATIONALE	3
CHAUDIÈRE-APPALACHES	0
MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC	4
MONTÉRÉGIE	5
ESTRIE	2
MONTRÉAL – LAVAL	7
LAURENTIDES	4
LANAUDIÈRE	2
OUTAOUAIS	2
ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC	0

La sélection des établissements est faite en fonction de plusieurs critères : la fréquence des visites dans la région, la transmission de signalements et le nombre accru des établissements privés.

Le nombre de membres visés par une visite de surveillance générale (VSG) n'est pas inscrit, car il n'est qu'indicatif. Il ne pourra être confirmé qu'au moment de cette visite.

Le nombre de membres de l'établissement ou de l'installation ayant fait l'objet d'une VSG sera inscrit dans le rapport annuel du comité d'inspection professionnelle.

## BAS-SAINT-LAURENT ET GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

### ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CISSS DES ÎLES :

- CLSC DE CAP-AUX-MEULES
- HÔPITAL DE L'ARCHIPEL
- CHSLD EUDORE-LABRIE

RÉSIDENCE DES BÂTISSEURS-MATANE

LE HAVRE DE L'ESTUAIRE

LA VILLA DES BASQUES

## SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN—CÔTE-NORD

### ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CIUSSS DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN :

- HÔPITAL DE CHICOUTIMI
- CENTRE D'HÉBERGEMENT SAINTE-MARIE
- CENTRE D'HÉBERGEMENT GEORGES-HÉBERT
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DESCHÊNES
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DES PENSÉES

## CAPITALE NATIONALE

### ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

MAISON VILAR

RÉSIDENCE SAINT-PHILIPPE 2007 INC.

RÉSIDENCE DES CHUTES

## MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC

### ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC :

- CENTRE MULTISERVICE CENTRE D'ACCUEIL DE SAINT-NARCISSE
- CENTRE MULTISERVICE FOYER DE LA PÉRADE
- CENTRE MULTISERVICE FOYER DE SAINTE-THÈCLE
- CENTRE MULTISERVICE FOYER MGR PAQUIN
- CENTRE MULTISERVICES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX CHRIST-ROI

RÉSIDENCE MYOSOTIS

LE HAVRE DU FAUBOURG INC.

FOYER SAINTS-ANGES DE HAM-NORD INC.

## MONTÉRÉGIE

### ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CISSS DE LA MONTÉRÉGIE- EST :

- CENTRE D'HÉBERGEMENT ANDRÉE-PERRAULT
- CENTRE D'HÉBERGEMENT D'ACTON- VALE
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DE L'HÔTEL-DIEU-DE-SAINT-HYACINTHE
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MONTARVILLE
- CENTRE D'HÉBERGEMENT MARGUERITE-ADAM

RÉSIDENCE ST-JEAN-SUR-RICHELIEU

RÉSIDENCE LE BELLAGIO

CHARTWELL OASIS ST-JEAN

LE MANOIR HARWOOD

## ESTRIE

### ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CIUSSS DE L'ESTRIE-CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE :

- CLSC-CENTRE D'HÉBERGEMENT DE VALCOURT
- CLSC-CENTRE D'HÉBERGEMENT DE WINDSOR
- CHSLD DE RICHMOND

RÉSIDENCE BROMONT INC.

## MONTRÉAL-LAVAL

### ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CHSLD ANGELICA  
RÉSIDENTE LASALLE  
RÉSIDENTE DES BOULEVARDS-CAMPUS RACHEL  
RÉSIDENTE SAINTE-CLAIRE  
RÉSIDENTE ANJOU  
LES MARRONNIERS  
RÉSIDENTE L'IMAGE D'OUTREMONT

## LAURENTIDES

### ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CISSS DES LAURENTIDES :  
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DRAPEAU-DESCHAMBAULT  
- CENTRE D'HÉBERGEMENT HUBERT-MAISONNEUVE  
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DE LABELLE  
- CENTRE D'HÉBERGEMENT DE MONT-TREMBLANT  
RÉSIDENTE LA SEIGNEURIE DU LAC  
RÉSIDENTE RHÉAUME INC.  
MANOIR L'ÉMERAUDE

## LANAUDIÈRE

### ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

RÉSIDENTE STE-ANNE  
CHSLD ÉMILE MCDUFF

## OUTAOUAIS

### ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS

CHÂTEAU SYMMES  
VILLAGE RIVIERA